

ARTICLE de Jean GLAVANY pour LA CROIX

Propos recueillis par Mathieu CASTAGNET

On reparle beaucoup de laïcité ces temps-ci et tout bon républicain ne peut que s'en réjouir. A condition qu'on sache bien de quoi on parle.

Qu'est-ce que la laïcité ? Elle se définit autour de quatre piliers :

C'est d'abord la protection d'une liberté individuelle fondamentale, la liberté de conscience, pour reprendre précisément les termes de l'article 1 de la loi de 1905, c'est-à-dire la liberté de croire, ou de ne pas croire.

C'est ensuite la séparation des églises et de l'Etat, deuxième aspect de la loi de 1905. Une séparation qui met le politique à l'abri des influences religieuses mais qui interdit aussi au politique toute ingérence dans le domaine religieux !

Troisième pilier : la lutte contre les intégrismes. La laïcité a incarné la lutte de la raison, de la rationalité, du libre-arbitre et de l'esprit-critique contre l'obscurantisme. Or, s'il existe des catholiques, des protestants, des juifs ou des musulmans laïques, - ils sont même les plus nombreux ! – qui arrivent très bien à vivre leur foi comme une affaire privée et à respecter la neutralité de l'espace public, il y a aussi des intégristes dans toutes les religions qui combattent la République.

Enfin, quatrième pilier, la laïcité c'est le « vivre ensemble dans la République » avec nos différences, dans le respect de ces différences, mais sans jamais qu'aucune d'elles ne dicte sa loi aux autres. La laïcité c'est ce qui permet à la société de s'enrichir de ses différences.

On voit donc que la loi de 1905, qui a fait l'objet de débats d'une violence inouïe, participe à la définition de la laïcité – pour ses deux premiers piliers – mais ne la définit pas à elle toute seule. D'ailleurs, paradoxe amusant, le mot « laïcité » n'est jamais cité dans ce texte.

Cette loi, aujourd'hui, fait l'objet d'un relatif consensus ce dont tout républicain ne peut que se réjouir. C'est pourquoi l'idée de Nicolas SARKOZY de la réformer est irresponsable et inopérant : irresponsable car on ne touche pas au pacte républicain impunément. Ouvrir une telle boîte de Pandore est dangereux.

Inopérant car s'il y a un sentiment légitime de frustration des musulmans de France quant à leurs possibilités de construire des lieux de culte, il existe des moyens extrêmement concrets de réparer cette injustice, dans le cadre de la loi de 1905, comme plusieurs municipalités l'ont démontré ces dernières années.

Le problème n'est donc pas juridique, il est politique.